

Orientation 02-1: Préserver les paysages culturels

Orientation 02-1: Préserver les paysages culturels

Le Parc national des Cévennes est composé de deux grands espaces de paysages culturels : les paysages agro-pastoraux des hautes terres et les paysages identitaires des vallées cévenoles. Entièrement façonnés par l'homme, il convient de garder vie à ces paysages.

La charte du Parc national constitue, pour son territoire, le cadre d'action de la gestion du paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Dans ce cadre, il convient notamment de garantir le bon état de conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux et de faire vivre l'empreinte historique de l'agro-pastoralisme.

Les paysages des vallées cévenoles contribuent fortement au caractère et aux valeurs culturelles du Parc national : un soutien à la réhabilitation des murets en pierres sèches, à la remise en valeur des terrasses de culture et aux travaux de restauration des vergers de châtaignier participe de la reconquête de ces paysages identitaires.

De manière générale, la cohérence des actions et des projets ayant une incidence sur le paysage est assurée collectivement, au moyen notamment d'un accompagnement d'autant plus rapproché des porteurs de projets que ceux-ci se situent à proximité du cœur ou sur le linéaire des principaux accès au cœur.

- **Mesure 2.1.1. Contribuer au plan d'action du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**

[...]

Le plan d'action du bien, regroupant tous les acteurs politiques, socio-économiques et scientifiques concernés, définira les modes d'intervention et mettra en cohérence les politiques publiques afin de garantir à long terme le caractère agro-pastoral du territoire.

La charte du Parc national constitue pour son territoire, le cadre d'action de la gestion du bien et fixe les orientations de gestion en les intégrant pour 15 ans dans un projet de territoire élaboré de manière concertée. Elles s'articulent principalement autour de la conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux à travers notamment le soutien au pastoralisme ; autour de l'amélioration de la connaissance et de la conservation des attributs du bien culturel ; et autour du partage du bien à travers la médiation, l'éducation et la formation et la mise en découverte touristique.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination du plan d'action Unesco pour le territoire Parc national

Principaux autres partenaires à mobiliser

Services de l'Etat

Départements de la Lozère et du Gard

SIVOM Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Page 1 / 2

Orientation 02-1: Préserver les paysages culturels

En collaboration avec : les Départements de l'Aveyron et de l'Hérault, le parc naturel régional des Grands Causses, CPIE des Causses Méridionaux, et le syndicat mixte pour le grand site de Navacelles

- **Mesure 2.1.2. Garantir le bon état de conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux**

[...]

La vocation pastorale prioritaire assignée au territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est affirmée par les partenaires de la charte.

Le maintien de l'utilisation pastorale des parcours est une priorité pour les partenaires de la charte, car c'est la seule véritable garantie du maintien en bon état de conservation des grands espaces ouverts. Cette priorité est traitée dans l'orientation 5.1, consacrée au soutien au pastoralisme. Le Programme de développement rural hexagonal, déclinaison 2007-2013 de la PAC, comprend à ce titre un chapitre spécifique « patrimoine mondial des paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen ».

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination du plan d'action Unesco pour le territoire Parc national
Participation au fond d'intervention pour la coupe d'accrus forestiers

Contributions des communes adhérentes

Participation à l'animation foncière pour la mise en oeuvre des programmes de réouverture

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements
DREAL, DDT
Chambre d'agriculture
Sup Agro, SUAMME,...

[...]

Référence ID de l'article : #3504

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 14:29